



*Conciergerie
Le Grand Ménage*

POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Conformément à la Loi 27 et aux exigences de la CNESST

1. Engagement de la direction

La direction reconnaît que la santé psychologique des travailleurs est aussi importante que leur santé physique.

L'entreprise s'engage à identifier les risques, mettre en place des mesures de prévention, intervenir rapidement et maintenir un climat sain.

2. Tolérance zéro – Harcèlement et violence

Aucun harcèlement, intimidation, violence ou représailles ne sera toléré. Toute situation sera traitée avec sérieux et confidentialité.

3. Identification des risques psychosociaux

Surcharge de travail, conflits, manque de reconnaissance, pression excessive, communication inadéquate, isolement, etc.

4. Droit d'expression et signalement

Tout employé peut signaler une situation sans crainte de représailles.

5. Mesures de prévention

Clarification des rôles, ajustement de la charge de travail, encadrement, communication et formation.

6. Processus d'intervention

Analyse, rencontres, évaluation, mesures correctives et suivi documenté.

7. Responsabilité de chacun

Chaque employé doit contribuer à un climat respectueux et utiliser les bons canaux de communication.

8. Révision annuelle

La politique est révisée annuellement ou lors de modifications légales.

Pierre Comeault
Conciergerie Le Grand Ménage